

(Beauvais). — On lit dans le Journal de l'Oise : La prévenue est la nommée Henriette Delahaye, femme Desmarcst, âgée de vingt-huit ans, ouvrière bro-

La prévenue applique si mal aux besoins de la maison. Elle ne rentre que la nuit, et encore ne rentre-t-elle pas toujours. Pendant ce temps, ses enfants, euf-

En attendant les réquisitions sévères du ministère public, la femme Desmarcst poussée des sauglots et est

(Vienne) (Civray). — On lit dans le Courrier de la Vienne : Depuis longtemps, le nommé Louis Paricaud, jour-

Une autre fois, il affirmait que six sorciers avaient absolue la perte d'un de ses clients ; qu'il ferait tout son

(Nantes) (Lille). — On lit dans le Propagateur du Nord : Hier, vers cinq heures du soir, entraient en gare

(Abbeville). — Un suicide vient d'avoir lieu à Abbeville dans les circonstances suivantes : Le nommé J.-B. Martin, soldat au 42^e de ligne, en

garnison à Marseille, était revenu à Abbeville, au mois de janvier dernier, passer dans sa famille un congé de neuf

Il partit donc d'Abbeville le 6 septembre au matin, mais arrivé à Paris il s'y livra à de nouvelles débâches

En attendant, d'ici à quelque temps nos agents de police n'auront guère qu'à se croiser les bras, et nos

Par compensation, Boston fournit toujours son contingent à la liste habituelle des exploits dont il a la palme.

CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER. M. MIRÈS, gérant de la CAISSE GÉNÉRALE DES

Opérations traitées au Puy et en Belgique : Deux mille pièces de CUPRES NOIRS, à dessins riches,

Par décret du 15 septembre dernier, M. Th. Richard, ancien principal clerc de M^e Devès, notaire à Paris, a été

Table with 5 columns: 1^{er} cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours, and another 1^{er} cours. Rows include 0/0 comptant, 1/2 fin courant, 1/4 fin courant, etc.

Table titled 'ACTIONS' with columns for 'Dern. cours, comptant' and 'Dern. cours, comptant'. Rows include Crédit foncier, Crédit ind. et comm., Crédit mobilier, etc.

Table titled 'OBLIGATIONS' with columns for 'Dern. cours, comptant' and 'Dern. cours, comptant'. Rows include Obl. foncier, Oblig. comm., Ville de Paris, etc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE de NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX, Société en commandite, suivant acte reçu par M^e AUMONT-

SOCIÉTÉ CIVILE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE et permanente. L'objet de la Société est la construction d'un Palais

Terrains et Constructions. La valeur totale des immeubles est évaluée au minimum à 15 millions,

Locations. — Revenus. 75,000 mètres superficiels étaient à louer. 50,000 mètres sont loués à 30 fr. par an,

Propriété. — Emission. La propriété est représentée par 15,000 obligations hypothécaires de 500 fr., et par 1,000 parts bénéficiaires de 7,500 fr.

ment du capital dépensé, ainsi que la propriété de tous les biens meubles et immeubles de l'Association au fur et à mesure de cet amortissement, appartiennent aux mille parts bénéficiaires.

Après le remboursement intégral des obligations, les mille parts seront devenues propriétés uniques de tous les immeubles de l'Association ; et en s'en tenant à la valeur actuelle de ces immeubles, estimée au minimum à 15 millions, la valeur de chaque part sera au moins de 15,000 francs.

Conditions de la Souscription. Tout souscripteur de 25 obligations aura droit à souscrire par préférence une part bénéficiaire.

Versements. 125 fr. en souscrivant. 125 du 1^{er} au 5 novembre 1862. 125 du 1^{er} au 5 décembre 1862. 125 du 1^{er} au 5 janvier 1863.

La souscription est ouverte à Paris, chez MM. FERDINAND MARTIN et C^o, Comptoir de la SEMAINE FINANCIÈRE, 83, rue de Richelieu, au crédit desquels on peut verser dans les succursales de la Banque de France.

Dans les départements : A Colmar et à Muthouse, chez MM. Viboux et C^o ; Strasbourg, MM. Ch. Hirsch et C^o ; Lyon, MM. Veuve Audra, Fauvel, Schlenkerer ; Rouen, M. Tavernier ; Lille, MM. Pérot et C^o ; Nantes, MM. Brousset et fils ; Toulouse, MM. Martin aîné ; Nèvers, MM. Frébault et C^o ; Poitiers, MM. J. de Souvigny et C^o ; Marseille, MM. Moreau et Laugier ; Boulogne-sur-Mer, MM. Adam et C^o ; Angers, MM. Bongère, Robin et C^o ; Aubusson, MM. Roby père et Fauré ; Auxerre, M. Amédée Choilley ; Avignon, MM. Cousin et C^o ; Bar-le-Duc, M. Varin Bernier ; Beauvais, M. Eugène Gromard ; Belfort, MM. Juteau frères et C^o ; Besançon, MM. Just. Detrey-Mairot et C^o ; Béziers, MM. Bellotini et C^o ; Bordeaux, M. Lemonnier, agent de change ; MM. Cottard Dumoulin et Doyen, banquiers ; Bourges, M. A. Bureau ; Caen, MM. Hébert jeune et C^o ; Châlons-sur-Marne, MM. Leconte et Duhamel ; Châlons-sur-Saône, chez MM. Bo-Poulet et C^o ; Dôle, à la direction du Comptoir d'escompte ; Douai, MM. Depoind et C^o ; Gap, MM. Bigillon père et fils ; Grenoble, MM. Raveillon et C^o ; Guebwiller, MM. Widemann et C^o ; Lons-le-Saulnier, MM. T. Gros, Léon Pernet et C^o ; Louviers, MM. Caron et C^o ; Lure, M. Ch. Martelet ; Mâcon, MM. Charnay, Crozet et Villard ; Metz, MM. Bonnard et C^o ; Mirecourt, Neufchâteau et Charmes, MM. A. Evrard et C^o ; Moulins, MM. Watelet frères ; Nancy et Lunéville, MM. Jambois, Husson et C^o ; Noyon et Compiègne, MM. Léon Brière et C^o ; Orléans, MM. Richault et C^o ; Pau, MM. Ménilon aîné et frères ; Périgueux, MM. G. Courtey et C^o, A. Michellet et A. Vaquand ; Perpignan, MM. Rax et fils ; Reims, MM. F. Camuzon et C^o ; Rouen, MM. F. Dats et C^o ; Saint-Etienne, MM. Raverot et Tranchard ; Sainte-Marie-aux-Mines, chez M. Ch. Kraber ; Saint-Dié, MM. L. Philpin et C^o ; Soissons, MM. Petit-Adam, Grehen, Labarre et C^o ; Toulon, MM. Adrien Bourgarel et C^o ; Toulouse, M. Martin aîné ; Tours, MM. Froger-Mireau et Froger-Cremière ; Troyes, MM. A. Lachausse et J. Marq ; Valence, M. de Montvoir ; Vesoul, M. Jules Courcelle ; Vienne, MM. David, P.-J. Ghyzolle et C^o ; Vitry-le-François, MM. Jacquier, Vallet et C^o.

SPECTACLES DU 15 OCTOBRE. OPÉRA. — Guillaume Tell. FRANÇAIS. — Tartuffe, le Malade imaginaire. OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche. ONÉON. — Le Mariage de Vade, le Marquis Harpagon. ITALIENS. — THÉÂTRE LYRIQUE. — Incassamment la réouverture. VAUDEVILLE. — Les Ivresses. VARIÉTÉS. — Les Bibelots du Diable. GYMNASSE. — Les Fous, le Camp des bourgeois. PALAIS-ROYAL. — Une Corneille qui abat des noix. PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Bossu. AMBIGU. — Relâche. THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CHATELET. — Rothomago. GAITÉ. — Le Courier de Lyon. BEAUMARCHAIS. — Les Enfants du braconnier.

Bourse de Paris du 14 Octobre 1862. Table with 3 columns: Au comptant, D^{er} c., Baisse. Rows include 3 0/0, 4 1/2, etc.

Ventes immobilières.

TERRES LABOURABLES

Etude de M. TONQUET, notaire à Paris, rue de Valenciennes, 6.
Ajudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 11 novembre 1869:
Premièrement, de trois lots de TERRES LABOURABLES situées à Bonneval (Eure-et-Loir)...

PROPRIÉTÉ RUE KLÉBER A PARIS

Ajudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 28 octobre 1862, à midi.
D'une PROPRIÉTÉ sise à Paris, rue Kléber, 33, et rue Desaix (15^e arrondissement), comprenant: 1^o une petite maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus, écurie, serre et puits; 2^o un grand terrain propre à bâtir adossé à la maison; le tout d'une contenance superficielle d'environ 9 327 mètres.
Mise à prix: 80,000 fr.
S'adresser à M. LEROY, notaire à Paris, rue St-Denis, 45, successeur de M. Chandru. (3910)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST

Avis aux actionnaires.
La Compagnie des Chemins de fer de l'Est mettra en paiement, le 3 novembre prochain, à titre de premier dividende 1862, affectant aux actions non encore désignées pour l'amortissement, le coupon n° 10, dont la valeur est fixée à 20 fr.
La valeur du coupon, payée intégralement aux certificats nominatifs, es déduite, pour les coupons au porteur, à 19 fr. 58 c., en exécution de la loi de 1857 et de la loi de finances de juillet 1862.
Les dépôts de coupons et les bordereaux à l'appui seront reçus à partir du 25 courant, au siège de la société, rue et place de St-Rasbourg, tous les jours, de dix heures à deux heures, les dimanches et fêtes exceptés.
Les certificats nominatifs sont dispensés du dépôt préalable; à partir du 3 novembre ils seront payés à présentation.
Les paiements de coupons ont également lieu en province, dans les succursales de la Banque de France. (5273)

L. DAUCHEZ DE LACHAISE ET C^e
Les actionnaires de la maison de banque L. Dauchez de Lachaise et C^e sont convoqués en assemblée extraordinaire au siège social, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32, pour le 23 octobre à trois heures. (5311)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER De Paris à Lyon et à la Méditerranée SERVICE DIRECT DE PARIS A MILAN

Table with 2 columns: Station (Aix-les-Bains, Chambéry, Montmélian, Chamousset, St-Jean-de-Maurienne, Turin, Milan) and Price (1^{re} classe, 2^e).
AIX-LES-BAINS... 6 50 4
CHAMBERY... 6 83 5
MONTMELIAN... 6 80 5
CHAMOUSSET... 6 95 5
ST-JEAN-DE-MAURIENNE... 7 45 5
TURIN... 10 4 70 83 60 65 20
MILAN... 12 1 95 80 73 45

BILLETS VALABLES POUR 15 JOURS, AVEC FACULTÉ DE S'ARRÊTER à Mâcon, Culoz, Aix-les-Bains, Chambéry, Suse, Turin et Magenta.
CORRESPONDANCES: Chamousset, pour Moutiers et Libertville (diligence); à Saint-Michel pour Modane, Lans-le-Bourg et Suse (diligence); Turin et Italie (chemin de fer); à Turin, pour Pignerol, Coni, Alexandrie, Monfalcone et Gènes (chemin de fer); à Novare, pour Arona (Sesto-Calende) et le lac Majeur; à Milan, pour Bergame, Brescia, Monza, Camerlata, Gôme, Venise, Trieste, Verone et Mantoue (chemin de fer).
S'adresser pour les renseignements:
L'Administration du chemin de fer Victor-Emmanuel, 48 bis, rue Basse-du-Rempart; Et à la gare de Lyon, boulevard Mazas, au bureau des correspondances, où sont délivrés les billets.
Des voitures de poste à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 places, pour la traversée du mont Cenis, peuvent être retenues à ce bureau quelques jours à l'avance.

PARFUMERIE MÉDICO-HYGIÉNIQUE

De J.-P. LAROZE, chimiste, pharmacien de l'École spéciale de Paris
Ces produits sont le résultat de l'application des lois de l'hygiène à la parfumerie, qui s'élève et devient pharmacie de la beauté, chargée de pourvoir à l'hygiène de la peau, des cheveux, des dents, organes si importants; alors elle prévient et détruit les causes des maladies que sa sœur aînée, la pharmacie proprement dite, est appelée à guérir.
SUIVE DE ROSETTE RAFFINÉE, pour remédier à la sécheresse et à l'atonie des cheveux; le flacon... 2 fr.
VINAIGRE DE TOILETTE SUPÉRIEUR, par sa suavité et son action rafraîchissante; le flacon... 1 fr.
COLD CREAM SUPÉRIEUR, pour conserver la peau blanche, fraîche, souple, et prévenir les suites de l'émollience; le flacon... 1 fr. 50
EAU DE COLOGNE SPÉRIEURE, avec ou sans ambre. La station de départ fait rechercher pour la toilette, baïn local et général; le flacon... 1 fr.
PASTILLES ORIENTALES du Docteur Paul Clément, pour calmer l'excès de la toue et pour corriger les humeurs fortes; le flacon... 1 et 2 fr. la boîte.
EAU DE FLEURS DE LAVANDE, cosmétique recherchée pour enlever les rougeurs, raffraîchir et rafraîchir certains organes; le flacon... 1 fr. 50
ESPRIT DE MENTHE SPÉRIEURE, il est le perfectionnement inouï pensable de la toilette de la bouche; après les repas; le flacon... 1 fr. 25
POURMADE CONSERVATRICE à la quinine pure pour fortifier les cheveux, les embellir et prévenir le grisonnement prématuré; le flacon... 3 fr.
Dépôt dans chaque ville, chez les pharmaciens, parfumeurs, coiffeurs, marchands de modes et de nouveautés. Détail: PHARMACIE LAROZE, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. Expéditions: chez J.-P. LAROZE, rue de la Fontaine-Molière 39 bis, à Paris.
Désigner en quelle langue doivent être les instructions qui accompagnent chaque produit.

1832 - MÉDAILLES - 1834 D'OR ET D'ARGENT 1839 1862 1844
USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL SUR MARNE
Avis relatif aux Contrefaçons.
Chaque tablette de Chocolat-Ménier porte sur la face opposée à l'étiquette la médaille une contre-étiquette conforme au dessin ci-dessous avec la signature Ménier dans le milieu.
Après avoir retiré l'enveloppe de papier et la feuille d'étain, on devra trouver imprimés sur le Chocolat même:
1^o SIX FOIS LE NOM Ménier EN ENTIER SUR LA FACE PLATE OPPOSÉE AUX SIX CÔTES OU BATONS DEMI-CYLIINDRIQUES;
2^o UNE DES SIX LETTRES DU NOM Ménier SUR CHAQUE CÔTE OU BATON DEMI-CYLIINDRIQUE.
En exigeant ces marques distinctives, on ne s'exposera pas à dépenser le prix du véritable Chocolat-Ménier pour recevoir une contrefaçon de qualité suspecte.
Dépôts dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

EAU DE LA FLORIDE
Pour rétablir et conserver la couleur naturelle de la chevelure.
L'EAU DE LA FLORIDE, bien différente des eaux et fluides déjà connus, N'EST PAS UNE TEINTURE, elle est composée de plantes exotiques et de substances bienfaisantes et inoffensives, l'EAU DE LA FLORIDE a la propriété extraordinaire de raviver les cheveux devenus blancs et de leur restituer le principe colorant qu'ils ont perdu en s'échappant dans le tube capillaire.
L'EAU DE LA FLORIDE, d'une salubrité incontestable, entretient la propreté de la tête, dont elle détruit les pellicules, épaissit et conserve les cheveux tout en les empêchant de tomber.
Prix du flacon: 10 fr.
A Paris, chez GUISLAIN, 112, rue de Bichouille, et 21, boulevard Montmartre.
Tout flacon ne portant pas, intact et net, le timbre argenté de la maison est réputé contrefait.

EAU DE LA FLORIDE
Pour rétablir et conserver la couleur naturelle de la chevelure.
L'EAU DE LA FLORIDE, bien différente des eaux et fluides déjà connus, N'EST PAS UNE TEINTURE, elle est composée de plantes exotiques et de substances bienfaisantes et inoffensives, l'EAU DE LA FLORIDE a la propriété extraordinaire de raviver les cheveux devenus blancs et de leur restituer le principe colorant qu'ils ont perdu en s'échappant dans le tube capillaire.
L'EAU DE LA FLORIDE, d'une salubrité incontestable, entretient la propreté de la tête, dont elle détruit les pellicules, épaissit et conserve les cheveux tout en les empêchant de tomber.
Prix du flacon: 10 fr.
A Paris, chez GUISLAIN, 112, rue de Bichouille, et 21, boulevard Montmartre.
Tout flacon ne portant pas, intact et net, le timbre argenté de la maison est réputé contrefait.

Les Annonces, Réclames Industrielles ou autres, sont reçues au bureau du Journal.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

M. Pierre PEYTRoux, marchand tailleur, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Petits-Champs, 47.
Et M. Jules GUICHARD aîné, employé de commerce, demeurant à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 44.
Que chacun des associés est autorisé à gérer, administrer et signer pour la société, à charge de ne faire usage de la signature sociale que pour les besoins de la société.
Pour extrait: P. PEYTRoux et J. GUICHARD. F. MARINGUE. (9921)

ze années et six mois, qui ont commencé le six octobre mil huit cent soixante-deux, et qui finiront le premier avril mil huit cent soixante-trois.
Son siège est à Paris La Villette, rue de Valenciennes prolongée.
Le conseil de surveillance sociale se compose de: BARRIERE et FENESTRE.
Le capital est de quarante mille francs, dont mille fournis par chaque associé.
Pour extrait: BARRIERE. FENESTRE. (9920)

Etude de M. L. HERVIEUX, avocat-avocat-général près le Tribunal de commerce de la Seine, successeur de M. Victor Dillais, rue Méhar, 42.
D'un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du quatre octobre mil huit cent soixante-deux, contradictoirement rendu entre:
1^o M. Emile BRIARD, ingénieur mécanicien, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 437.
2^o M. Emile LÉBOURG, commerçant, demeurant à Paris, boulevard Saint-Martin, 61.
Et M. Henry HASSELBRINK et Jean ORIOT, négociants, demeurant l'un à l'autre au Havre, rue Napoléon.
Il appert:
Que la société formée entre les sus-nommés, en non collectif à l'égard de M. Briard et Lébouurg, mais en commandite à l'égard de M. Hasseibrink et Oriot.
Et sous la raison sociale: BRIARD, LÉBOURG et Compagnie.
Et dont le siège est à Paris, boulevard de Strasbourg, 48.
Ayant pour objet la fabrication et la vente, tant en gros et détail qu'en détail, des presses à copier et à timbre sec.
A été déclaré dissoute.
Et que M. Bruguerolle, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 247, en a été nommé liquidateur.
Pour extrait: Signé: L. HERVIEUX. (9922)

CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF.
Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur BLAISÉ (Marie-Pierre), cult, de dévotion, propriétaire de la Boulangerie-du-Temple, n. 2, en retard de faire venir et attacher leurs créances sont invités à se rendre le 20 octobre, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N° 43356 du gr.).
CONCORDAT PAR ABANDON D'ACTIF.
Messieurs les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur DACTIF (Antoine-Jules), commission, en ornement, sont invités à se rendre le 20 octobre, à 9 heures très précises, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leursdites créances (N° 43357 du gr.).

VENTES MOBILIÈRES.
VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.
Consistent en:
6129 - Tables, commode, armoire, chaises pendule, jokers d'antiques, etc.
6130 - Comptoirs, chaises, banquettes, etc.
6131 - Bureau, porte-bouteilles, table, etc.
6132 - Tables, chaises, armoires, etc.
6133 - Bureau, fauteuil, chaises, pendule, buffet, et autres ustensiles.
6134 - Cartonnier, bureau, presse à papier, chaises, flambeaux, etc.
6135 - Tables, chaises, pendule, etc.
En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6.
6136 - Bureau, chaise, armoire, etc.
6137 - Pendules, bureaux, tables, etc.
6138 - Pendule, armoire, etc.
6139 - Pendule, bureau, etc.
6140 - Piano, table, chaises, etc.
6141 - Appareils à gaz, etc.
6142 - Bureau, verrerie, etc.
6143 - Bureau, fauteuil, chaises, etc.
6144 - B. net élaque, bureau, etc.
6145 - Bureau, fauteuil, chaises, etc.
6146 - Bureau, table, etc.
6147 - Bureau, chaise, etc.
6148 - Bureau, fauteuil, chaises, etc.
6149 - Table, chaise, etc.